

CERTIFICATE

La société

Mc Three Carpets
Mannebeekstraat 6
Industriezone 2 – Vijverdam
8790 Waregem, BELGIUM

est autorisée, selon le STANDARD 100 by OEKO-TEX® et le rapport d'essais **971**, à utiliser le label STANDARD 100 by OEKO-TEX®

OEKO-TEX®
CONFIDENCE IN TEXTILES
STANDARD 100



1002004 Centexbel

Testé substances nocives
www.oeko-tex.com/standard100



pour les articles suivants:

Tapis à usage domestique – Composition: fil de poil, blanc et coloré, produit de 100% polypropylène ou polypropylène/ polyester / support: fil de trame produit de jute et/ou polypropylène – fil de chaîne produit de polyester / enduction: latex SBR

Les résultats des contrôles effectués selon le STANDARD 100 by OEKO-TEX® Annexe 4, **classe de produit IV**, ont été réalisés sur les articles susnommés et démontrent qu'ils respectent les exigences de l'écologie humaine du STANDARD 100 by OEKO-TEX®, actuellement définies dans l'Annexe 4 pour les articles de décoration.

Les articles certifiés satisfont aux exigences de l'Annexe XVII de REACH (y compris l'utilisation de colorants azoïques, la libération du nickel, etc), à l'exigence américaine concernant la teneur en plomb totale dans les articles pour enfants (CPSIA ; à l'exception des accessoires fabriqués à partir de verre) ainsi qu'à la norme chinoise GB 18401:2010 (les exigences d'étiquetage n'ont pas été vérifiées).

Le titulaire de ce certificat, s'est engagé par une déclaration de conformité selon l'ISO 17050-1, d'utiliser le label STANDARD 100 by OEKO-TEX® uniquement sur les articles conformes à ceux initialement testés. La conformité est vérifiée par des audits.

Le certificat 1002004 est valable jusqu'au 28.02.2023

Zwijnaarde, 06.04.2022

Stijn Devaere
Certification Officer

